



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 89 - JUIN 2012**

# SOMMAIRE

## **75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté N °2012163-0007 - Arrêté de délégation de signature du Groupe des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau - La Roche- Guyon .....	1
Arrêté N °2012165-0014 - arrêté de délégation de signature - GH Mondor (arrivée de M Julien DELIE) .....	8

## **75 - Cour d'appel de Paris**

Décision - Décision portant délégation de signature pour la mise en place du circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice .....	18
---	----

## **75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75**

Décision - 8C - UT75 - Décision délégation de signature - arrêt de travaux et d'activité .....	23
--	----

## **75 - Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Autre - Convention de délégation de gestion de la DDCS 91 .....	25
---	----





PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n °2012163-0007**

**signé par Directeur du groupe hospitalier Tenon Saint- Antoine Rothschild Trousseau- La Roche- Guyon  
le 11 Juin 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature du Groupe  
des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien :  
Saint- Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau  
- La Roche- Guyon



**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur par intérim du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG modifié, en date du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'hospitalisation à domicile et à certains directeurs des pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté directorial n° 2012-0046 DG, en date du 27 mars 2012, portant nomination de M. Pascal DE WILDE aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint par intérim et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

## **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, chargée par intérim de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- Mme Nathalie VERGNE-LABRO, directrice adjointe chargée des affaires financières et des activités médicales, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances et des Activités Médicales) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Denis DUCASSE, directeur adjoint, chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E-alinéa 1 et 2) ;
- M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et D) ;

## **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;
- Mme Floriane de-DAELEN, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS directrice-adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

M. Jean TOURET, directeur adjoint, Mme Christine CRESPO, Mme Amandine DARMENTON, Mme Colette FIORI, Mme Solène LAMBERT, M. Philippe RENAUD et Mme Sylvie FELDEN, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe chargée par intérim de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Martine DEBAUVE, attachée d'administration hospitalière, Mme Hélène GROS et Mme Stéphanie THERY, adjointes des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 1, 2, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25), M. Serge BUREAU et Mme Martine CHATAIN, adjoints des Cadres Hospitaliers, à l'effet de signer les actes (paragraphe G alinéas : 4, 5, 6 et 7), liés aux fonctions de Mme Anne-Emmanuelle THOMAS et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

En cas d'empêchement de M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

M. Alain LE HEN, ingénieur (paragraphe C et F), à M. Jean-Christophe HONART, ingénieur (paragraphe C et F), uniquement pour le secteur travaux, à l'effet de signer les actes correspondant aux fonctions de M. Jean-Pierre VIAUD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Maryse SEINTURIER, attachée d'administration (paragraphe C et F), Mme Michèle BEAUCHAMP et Mme Sabine PIERRE, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe C), Mme Annie CHARRIER, attachée d'administration hospitalière (paragraphe F), Mme Cécile MARCHAL, adjoint des cadres (paragraphe F), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de Mme Nathalie VERGNE-LABRO, directrice adjointe chargée des affaires financières et des activités médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Dominique LELIÈVRE, directrice adjointe chargée du contrôle de gestion, à M. Thomas ROBIN et à Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de Mme Nathalie VERGNE-LABRO, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Denis DUCASSE, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Denis DUCASSE et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E-alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de M. Claude DEVRIES, chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

M. Christian DERVAUX, et M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieurs, à l'effet de signer tous actes correspondant aux fonctions de M. Claude DEVRIES et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2011-0072 DG susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe D).

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS et M. Jean TOURET, directeurs adjoints, Mme Françoise SAGET, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Philippe BAZIN, cadre supérieur de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Dominique LELIÈVRE, Mme Geneviève CLOUARD, Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau-La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Floriane de-DAEISEN, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Elisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Jean-Pierre VIAUD, directeur adjoint, Mme Kathleen COGNET, infirmière catégorie A, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Floriane de-DAEISEN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.



## ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs par intérim des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

### Site Saint-Antoine :

M. Emmanuel LAVOUE, directeur au Siège mentionné sur l'arrêté DG 2011-072 DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

M. Jean TOURET, directeur adjoint, Mme Gaïa GANS et Mlle Anne-Emmanuelle THOMAS, directrices adjointes, M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, Mme Catherine MACRI, directrice IFSI, M. Arnaud VOGT et M. Laurent MINET, ingénieurs, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Colette FIORI et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière, Mme Jacqueline POMENTE, adjoint des cadres hospitaliers.

### Site Rothschild :

Mme Aude BOILLEY-RAYROLES, M. Jean-Christophe BRAS, et Mme Stéphanie DECOOPMAN, directeurs au Siège mentionnés sur l'arrêté DG 2011-072 DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

Mme Nathalie VERGNE-LABRO, directrice adjointe, M. Franck DAO, adjoint des cadres, Mme Cécile MARCHAL, adjoint des cadres.

### Site Trousseau :

Mme Dominique LELIEVRE et Mme Geneviève CLOUARD, directrices adjointes, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT et M. Thomas ROBIN attachés d'administration hospitalière, M. Thierry DEVAUX, ingénieur, Mme Maryse RULLE, adjoint des cadres, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé.

### Site La Roche-Guyon :

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY et Mme Odile RIVAT, cadres de santé.

### Site Tenon :

M. Roland GONIN, directeur au Siège, Mme Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, directrice au Siège, Mme Joëlle CANTORI, directrice-adjointe, mentionnés sur l'arrêté DG 2011-072 fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH.

M. Denis DUCASSE et M. Jean-Pierre VIAUD, directeurs adjoints, Mme Élisabeth DELETANG-BURET, coordonnatrice générale des soins, M. Alain LEHEN, ingénieur, M. André GUISTI, ingénieur, Mme Sophie SEGARD, ingénieur biomédical, M. Cédric VILQUIN, technicien supérieur hospitalier, Mme Sylvie DELLA-LIBERA, attachée d'administration principale, M. Christian DENISE et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé.

## ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature du n° 004-2012 DGH HUEP-011-PDW du 29 mars 2012 est abrogé.

**ARTICLE 8 :**

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Saint-Antoine, Rothschild, Trousseau – La Roche-Guyon, Tenon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 juin 2012



**Pascal DE WILDE**



PREFECTURE PARIS

## **Arrêté n ° 2012165-0014**

**signé par Directeur du groupe hospitalier Henri Mondor Albert Chenevier Emile Roux Joffre-  
Dupuytren Georges Clémenceau  
le 13 Juin 2012**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris**

arrêté de délégation de signature - GH Mondor  
(arrivée de M Julien DELIE)

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice par intérim du groupe hospitalier  
Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-284 DG donnant délégation permanente de signature aux directeurs par intérim des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège, abrogé par l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'APHP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêts commun,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-285 DG portant nomination de Mme Martine Orio aux fonctions de directrice par intérim du groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-294 DG portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau

## A R R E T E

### ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Joël Alexandre**, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur du site Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Henri Mondor -Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Odon Martin-Martinière**, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Sabrina Lopez**, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.
- **Madame Béatrice de la Chapelle- Clément**, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe E, H et I de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.
- **Monsieur Benoit Sevcik**, directeur-adjoint chargé des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Monsieur Jean Pierre de Michiel**, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe D et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Claire Verger**, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 2 /07/2011).

### ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle Burkhard**, directrice du site Albert Chenevier et secrétaire générale à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n ° 2011-0072 DG susvisé.

- **Monsieur Julien Delie**, directeur du site du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur par intérim de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur par intérim de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### ARTICLE 4 :

a) En cas d'empêchement de Madame Martine Orio, directrice par intérim du groupe Henri Mondor Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau et de Monsieur Joël Alexandre, directeur adjoint du groupe, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Odon Martin-Martinière** directeur adjoint chargé des ressources humaines à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- En cas d'empêchement de Madame Martine Orio, directrice par intérim du groupe Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau, de Monsieur Joël Alexandre, directeur adjoint du groupe, de Monsieur Odon Martin -Martinière directeur adjoint chargé des ressources humaines, délégation est donnée à **Mme Isabelle Burkhard**, secrétaire générale, et **Madame Joëlle Marguery** , secrétaire générale adjointe à l'effet de signer tous les

actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

b) En cas d'empêchement de Monsieur Odon Martin-Martinière, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean Bernard Castet**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Jacqueline Auberger**, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- En cas d'empêchement de Monsieur Jean Bernard Castet, directeur adjoint et de Madame Jacqueline Auberger directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine Finidori**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Pierrette Lorente**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Franciane Chipotel Besse**, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clémenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Gaëlle Maille**, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé
- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

c) En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Olivier Guigou** attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina Lopez et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

d) En cas d'empêchement de Béatrice de la Chapelle Clément, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Joëlle Le Gal**, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béatrice de la Chapelle – Clément et ceci uniquement pour les matières (paragraphe E, H et I) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

e) En cas d'empêchement de Monsieur Benoit Sevcik, directeur adjoint chargé des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Benoit Mournet**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Benoit Sevcik et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

f) En cas d'empêchement de **Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Serge Flasque**, ingénieur à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

En cas d'empêchement de **Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de Monsieur Serge Flasque, ingénieur, délégation est donnée à :

- **Madame Marie Annick Liger**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

g) En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Julie Favrolles**, ingénieure, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier-Henri Mondor, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

-**Madame Laura Martinez**, ingénieure, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier- Henri Mondor, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

- **Monsieur Yorick Pichault Lacoste**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé



- **Monsieur Serge Magnac**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
  - **Madame Manelle Ajjaj**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
- h) En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Monsieur Pascal Sandmann**, directeur des soins à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
  - **Madame Dominique Anger**, directrice des soins à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier – Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
  - **Madame Christine Bargiela**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

#### ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Pascal Sandmann**, directeur des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard, ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,
- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard, ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Bernard Castet**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, de Monsieur Jean Bernard Castet, directeur adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Christine Bargiela**, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Madame Valérie Deleuze-Dordron, directrice du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Julien Delie**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Monsieur Didier Cazejust**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Jacqueline Auberger**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Danielle Dubois**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Monsieur Julien Delie, directeur du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Didier Cazejust**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur,
- **Mme Jacqueline Auberger**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

En cas d'empêchement de Monsieur Julien Delie, directeur du site Joffre Dupuytren, de Monsieur Didier Cazejust, directeur, de Madame Jacqueline Auberger, directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sylvie Savy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes pour lesquels Monsieur Didier Cazejust a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

#### **Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :**

##### **Administrateurs de garde 1**

Joel Alexandre, directeur adjoint GH  
Isabelle Burkhard, directrice adjointe et secrétaire générale  
Béatrice de la Chapelle-Clément, directrice adjointe  
Sabrina Lopez, directrice adjointe  
Odon Martin Martinière, directeur adjoint  
Benoit Mournet, directeur adjoint  
Estelle Plan, directrice adjointe  
Marc Pommier, ingénieur général  
Pascal Sandmann, directeur des soins  
Benoit Sevcik, directeur adjoint  
Yvon Spetebroodt mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- ACHAT  
Joëlle Teixier, directrice de la communication

##### **Administrateurs de garde 2**

##### **Albert Chenevier**

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers  
Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière  
Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS  
Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier  
Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.

##### **Henri Mondor**

Christine Droy, adjointe des cadres hospitaliers  
Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière  
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière  
Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers  
Joëlle Le Gal, cadre supérieur de santé  
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière  
Nadine Vigor, attachée d'administration hospitalière.

**Site Emile Roux :**

Philippe Le Roux, directeur  
Michel Briend, ingénieur  
Christine Bargiela, coordonnatrice générale des soins  
Jean Bernard Castet, directeur adjoint  
Jean Pierre de Michiel, directeur des services informatiques  
Sabrina Lopez, directrice adjointe  
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière

**Site Joffre Dupuytren**

Julien Delie, directeur  
Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers  
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers  
Christine Brun, assistante médico-administrative  
Christine L'étang, adjointe des cadres hospitaliers  
Gaëlle Maille, adjointe des cadres hospitaliers

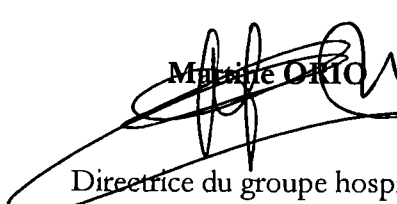

**Site Georges Clemenceau**

Valérie Deleuze-Dordron, directrice  
Marie-Christine Bertrand, cadre supérieur de santé  
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière  
Yolande Corbi, cadre supérieur de santé  
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers  
Didier Mariani, cadre supérieur de santé

**ARTICLE 7 :** l'arrêté n° 2012 144 0008 en date du 23 mai 2012 de la Directrice du groupe hospitalier Albert Chenevier-Henri Mondor-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 8 :** La directrice du groupe hospitalier Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Créteil, le 13 juin 2012

  
Martine OKIO  
  
Directrice du groupe hospitalier  
Henri Mondor - Albert Chenevier, Emile  
Roux, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau



PREFECTURE PARIS

## **Décision**

**signé par Autres signataires  
le 28 Février 2010**

**75 - Cour d'appel de Paris**

Décision portant délégation de signature pour la mise en place du circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice



Paris, le 28 FEV. 2012

DÉCISION

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
POUR LA MISE EN PLACE DU CIRCUIT SIMPLIFIÉ D'EXECUTION DE LA DEPENSE  
POUR CERTAINS FRAIS DE JUSTICE

Le premier président de la cour d'appel de Paris,

Le procureur général près ladite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du n°2007- du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret du 8 avril 2010 portant nomination de Monsieur Jacques Degrandi, aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur François Falletti aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Paris et l'Antenne Régionale de l'Equipement de Paris ;

**DECIDENT :**

Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de certifier et d'effectuer d'éventuels redressements des extraits des états récapitulatifs de frais de justice adressés par les seuls créanciers qui auront signé avec le Ministère de la Justice des conventions relatives à la mise en place de la facture unique mensuelle (annexe 2).

19 FF

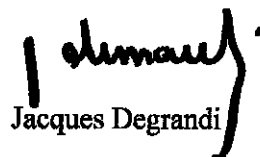
Article 2 : Les contrôles opérés par les juridictions sur les prestations sélectionnées sont conformes à ceux opérés dans le cadre de l'article R 225 du code de procédure pénale.

Article 3°: La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au Ministère de la Justice qui la fera parvenir au contrôleur budgétaire comptable ministériel.

Article 4 : Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour chargent, conjointement, le directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publiée aux recueils des actes administratifs de des préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.



François Falletti



Jacques Degrandi

COUR D'APPEL	JURIDICTION	Fonctionnaire titulaire Nom - Prénom	Qualité	Fonctionnaire suppléant Nom - Prénom	Qualité	Adresse structurelle dédiée
Ex. Agen	Ex. Cour d'appel Ex. TDI Agen Ex TGI Mairmande		GEC		GEC*	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.ca-agen@justice.fr">fi-circuitsimplifie.ca-agen@justice.fr</a> <a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-agen@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-agen@justice.fr</a> <a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-mairmande@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-mairmande@justice.fr</a>
PARIS	TGI BOBIGNY	GRON Véronique	GEC	SCLAVON Patrick	DG	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-bobigny@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-bobigny@justice.fr</a>
PARIS	CA PARIS	RAYMOND Jean-Marc	GEC	CHAKELIAN Stéphanie	GEC	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr">fi-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr</a>
PARIS	CA PARIS			BRONDANI Gaëlle	GEC	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr">fi-circuitsimplifie.ca-paris@justice.fr</a>
PARIS	TGI MEAUX	ROSAT Bernard	GEC	GIORDANINO Virginie	GEC	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-meaux@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-meaux@justice.fr</a>
PARIS	TGI CRETEIL	Corinne VERDRU	gec	CROS Marie-Jeanne	DG	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-creteil@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-creteil@justice.fr</a>
PARIS	TGI MELUN Greffe	DUMAS Elodie	GEC	FULCHIRON Martine	GEC	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-melun@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-melun@justice.fr</a>
PARIS	TGI FONTAINEBLEAU	LEGRAND Jocelyne	GEC	GASARIAN Chantal	GEC	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-fontainebleau@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-fontainebleau@justice.fr</a>
PARIS	TGI SENS	COQUIN Solkam	GEC	GICQUEL Nadine	GREFFIER	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-sens@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-sens@justice.fr</a>
PARIS	TGI PARIS Greffe	odile GUILLOTEAU	GEC	Stéphanie ROUAULT	SA	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-p-paris@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-p-paris@justice.fr</a>
PARIS	TGI PARIS Greffe	LOUISIA Yolande	GEC	LEBAS Evelyne	GREFFIER	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-p-paris@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-p-paris@justice.fr</a>
PARIS	TGI PARIS Parquet	Danièle RAYNAUD	GEC	Jacques DOLAIN	B	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-pr-paris@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-pr-paris@justice.fr</a>
PARIS	TGI AUXERRE	LEGRAS Annette	GEC	PUISSANT Patricia	adjoindt adm	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi.auxerre@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi.auxerre@justice.fr</a>
PARIS	TGI EVRY	STAVIN Maryline	GEC	BEGUIN Geneviève	GEC	<a href="mailto:fi-circuitsimplifie.tgi-evry@justice.fr">fi-circuitsimplifie.tgi-evry@justice.fr</a>

\* Possibilité de désignation d'un greffier ou d'un secrétaire administratif pour les juridictions ne comportant pas plus de 2 GEC

19 FF







PREFECTURE PARIS

## **Décision**

**signé par Responsable de l' unité territoriale de Paris  
le 16 Mai 2012**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et  
de l'emploi - UT 75**

8C - UT75 - Décision délégation de signature -  
arrêt de travaux et d'activité

**DELEGATION DE SIGNATURE  
ARRET DE TRAVAUX ET D'ACTIVITE**

L'inspecteur du travail de la section 8C de l'unité territoriale de Paris,

**Vu** le code du travail, et notamment les articles L.4731-1 à L.4731-6, R.4731-1 à R.4731-15, R.4723-6, L.8112-5 à L.8113-2, L.8133-4, L.8113-5 et L.8113-11,

**Vu** la décision du 27 janvier 2012 affectant M. Xavier BLANCHARD, contrôleur du travail, à la section 8C d'inspection du travail de l'unité territoriale de Paris,

**DECIDE**

**Article 1er :**

Délégation est donnée à M. Xavier BLANCHARD, contrôleur du travail, aux fins de prendre toutes mesures et notamment l'arrêt temporaire des travaux ou des activités, propres à soustraire immédiatement de cette situation le ou les salariés que M. Xavier BLANCHARD aura constaté(s) être exposé(s) à un risque grave et imminent de chute de hauteur ou d'ensevelissement ou à un risque consécutif à l'absence de dispositif de protection lors d'opération de retrait ou de confinement d'amiante ou à un risque d'exposition à un dépassement d'une valeur limite de concentration d'une substance chimique CMR.

Lorsque toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent, M. Xavier BLANCHARD, contrôleur du travail, après vérification, a délégation pour autoriser la reprise des travaux ou des activités.

**Article 2 :**

Cette délégation vaut pour toutes les entreprises installées et tous les chantiers ouverts dans le secteur géographique de la section.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, la préfecture de Paris : [www.paris-ile-de-france.gouv.fr](http://www.paris-ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, le 16/05/2012

L'Inspectrice du travail

Martine MAHOUX





PREFECTURE PARIS

## **Autre**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de  
Paris  
le 31 Mai 2012**

**75 - Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Convention de délégation de gestion de la  
DDCS 91

## Convention de délégation

La présente délégation est conclue en application du décret 2004- 1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié par le décret n°2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier et dans le cadre de la délégation d'ordonnancement secondaire du préfet en date du 30/06/2010.

Entre la **Direction départementale de la Cohésion sociale de l'Essonne**, représentée par Mr Christian RASOLOSON, Directeur départemental de la Cohésion sociale de l'Essonne, désigné sous le terme de "**délégant**", d'une part,

Et

Le **Centre de Services Partagés**, représenté par l'Administrateur Général des finances publiques, responsable du pôle Pilotage et ressources, désigné sous le terme de "**délégataire**", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1er: Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes :

Le délégant assure le pilotage des AE et des CP et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

La délégation de gestion porte sur les actes de gestion et d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes précisés dans les articles ci-dessous.

- 106 : Action en faveur des familles vulnérables
- 124-1 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
- 124-2 : Conduite et soutien des politiques sanitaires
- 147 : ville et logement

- 157 : Handicap et dépendance
- 163 : jeunesse et vie associative
- 177 : Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables
- 183 : Protection maladie
- 219 : Sports
- 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrés et mission immobilière régionale

Un contrat de service conclu entre le délégant et le délégataire visé par l'ordonnateur secondaire de droit précise les engagements réciproques, le cadre et les modalités de fonctionnement entre les services.

## **Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire**

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après ; à ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres à payer et l'émission des titres de perception.

### **1. Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants :**

- a. il saisit et valide les engagements juridiques ;
- b. il notifie aux fournisseurs les bons de commande sur marchés ;
- c. il saisit la date de notification des actes ;
- d. il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur financier et de l'ordonnateur secondaire selon les seuils fixés en annexe (ou dans le contrat de service, au choix) ;
- e. il enregistre la certification du service fait valant ordre de payer en mode facturier
- f. il instruit, saisit et valide les demandes de paiement quand elles ne sont pas créées par le service facturier (cf. les cas particuliers listés en annexe) ;
- g. il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
- h. il réalise en liaison avec les services du délégataire les travaux de fin de gestion ;
- i. il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- j. il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1er niveau au sein de sa structure ;
- k. il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

### **2. Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, de**

- a. la décision des dépenses et recettes,
- b. la constatation du service fait,
- c. pilotage des crédits de paiement,
- d. l'archivage des pièces qui lui incombent.

### **Article 3 : Obligations du délégataire**

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité selon les délais définis dans le contrat de service.

Il s'engage à fournir au délégant les informations demandées et à l'avertir sans délai en cas d'indisponibilité des crédits.

### **Article 4 : Obligations du délégant**

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission. Le contrat de service précise les éléments attendus.

Il adresse une copie de ce document au contrôleur financier et au comptable assignataire concernés.

### **Article 5 : Exécution financière de la délégation**

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans CHORUS des actes d'ordonnancement. La liste des agents qui exerceront dans l'outil les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire est précisée en annexe du contrat de service.

### **Article 6 : Modification du document**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant validé par l'ordonnateur secondaire de droit dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document mentionnés à l'article 4.

### **Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document**

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année 2010 et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur financier et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à Paris le 31 mai 2012

**Le délégant**

Direction départementale de la Cohésion sociale de l'Essonne

Mr Christian RASOLOSON,  
Directeur départemental de la Cohésion sociale de l'Essonne  
OSD par délégation du Préfet du département de l'Essonne en date du 02 avril 2012

**Le délégataire**

CSP Argonne  
Le Chef du Pôle Pilotage et Ressources

M. Jean NIZOUX

**Visa du Préfet du département de l'Essonne**

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général,

Pascal SANJUAN

**Visa du préfet de la région**

**D'Ile de France**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris et par délégation,

Le Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales

Laurent FISCUS